

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du quatre avril deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Michel BRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9 puis 10 à partir du point 4.

Qui ont pris part au vote : 10 puis 11 à partir du point 4

Etaient présents : M. BRET, D. DELAVAL, N. FERATON, A.L. FOUREL, E. MORAND, R. NAVARRO, J. PLATON, M. POMMARET, J.M. SITAR. C. VIAL à partir du point 4

Absents : C. BOULON, P. CHALAYE, J.P. FUSTIER, S. JOLY, E. VERRIEN qui a donné procuration à J. PLATON, C. VIAL jusqu'au point 3 inclus.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2017,
3. Taux d'imposition pour 2017 (3 taxes),
4. BUDGET PRINCIPAL : approbation du Compte Administratif 2016, du compte de gestion 2016 et affectation des résultats 2016,
5. BUDGET PRINCIPAL : Budget Primitif 2017,
6. Contrat Mme Céline CHABAL, en remplacement de Mme Barbara ROMAIN,
7. Indemnités des élus (modification indiciaire)
8. Demande de subvention auprès des partenaires pour bâtiments scolaires,
9. Convention commune /OGEC pour participation aux frais scolaires,
10. Questions diverses

1. Secrétaire de séance

Le Maire ouvre la séance à 20h30. D. DELAVAL est désignée, par ordre alphabétique, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2017,

Le procès-verbal n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité des votants, apposition des signatures.

3. Taux d'imposition pour 2017 (4 taxes)

Le Maire précise les orientations budgétaires et indique que, pour faire face à l'ensemble des dépenses communales, une hausse de la fiscalité paraît nécessaire. Le conseil municipal

s'accorde à dire qu'il est important de faire évoluer la fiscalité directe tout en maîtrisant sa progression.

Par délibération n°17-10, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des votants, l'augmentation de 1,5% des taux d'imposition des taxes directes locales en 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10.84 % au lieu de 10.68 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.65 % au lieu de 16.40 %
- Taxe foncière (non bâti) : 71.38 % au lieu de 70.32 %

4. BUDGET PRINCIPAL : approbation du Compte Administratif 2016, du compte de gestion 2016 et affectation des résultats 2016

Le maire présente le compte de gestion et le compte administratif.

La Maire quitte la salle pour le vote. Michel POMMARET, 1^{er} adjoint, présente les résultats et propose l'approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation de ces résultats.

Par délibération n°17-11, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif, le compte de gestion et de l'affectation des résultats comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédant
Résultats reportés	- €	33 12 €	63933 01 €	- €	63933 01 €	33 12 €
Opérations de l'exercice	438 940 23 €	486 649 45 €	213 129 25 €	226 771 45 €	652 069 46 €	713 387 71 €
Totaux	438 940 23 €	486 649 45 €	277 062 26 €	226 771 45 €	716 022 49 €	713 420 83 €
Résultat de clôture		47 709 22 €	50310 81 €		2601 59 €	
Besoin de financement de la section d'invest			50310 81 € (1)			
Excédant de financement de la section d'invest			- € (1)			
Restes à réaliser			- €		(1) et (1)	
Besoin de financement au titre des R.A.R.			- € (5)-(3)-(4)			
Excédant de financement au titre des R.A.R.			- € (6)-(4)-(3)			
Besoin de financement au titre des op diverses			- € (7) rep: prop, mandats à rembourser, etc...			
Excédant de financement au titre des op diverses			- € (8) crédits personnels, positions nouvelles, etc...			
Besoin de financement global			50310 81 € = (1)-(2)-(5)-(6)-(7)			
Excédant de financement global			- € = (2)-(1)-(8)-(3)-(7)			
2° : Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :			47 709 22 €		au compte 1063 (section d'investissement)	
et décide de reprendre la somme de :			- €		au compte 002 (excédant de fonctionnement reporté)	
			50310 81 €		au compte 001 (déficit d'investissement reporté)	

5 : BUDGET PRINCIPAL : Budget Primitif 2017

Le Conseil municipal débat sur le montant et le sens de l'aide à apporter aux associations locales.

Par délibération n° 17-12, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de l'attribution des subventions aux associations, tel qu'indiqué ci-après :

Associations :	Montant en €
Air et Tourisme	150
Boule du pic	150
Gym Volontaire du Pic	200
Anciens combattants	50
Sou des écoles	500
Relais alimentaire	50
Foyer des jeunes	100
	1200

Subventions sous délibération :	Montant en €
La Tribu – Actions Ado	1000
A.I.R. et Tourisme La Romanaise	3000
Autres actions	0
	4000
Total	5200

Budget primitif 2017 :

M. le Maire présente la proposition de budget ;

Fonctionnement :

Pour ce qui concerne les chapitres budgétaires, le budget proposé s'équilibre en fonctionnement à **539 578.63 €**.

Investissement :

Au-delà des engagements pris et contractualisés (emprunts, PLU), l'investissement reste, tel qu'annoncé, limité à notamment à quelques travaux de mise en accessibilité et de sécurisation. Il s'équilibre à **259 805.73 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, procède au vote du budget principal,

- par chapitre pour la section de fonctionnement
- par opération pour la section d'investissement

Par délibération n°17-13, le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité des votants, comme suit :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES				
Chapitres	Montants en €	Pour	Contre	Absten-tion
011 - Charges à caractère général	110 365			
012 - Charges de Personnel	136 770			
014 - Atténuation de produits	95 527			
65 - Autres charges de gestion courante	65 200			
66 - Charges financières	16 260			
67 - Charges exceptionnelles	651			
<i>Sous-Total Opérations réelles</i>	<i>424 773</i>			
23 - Virement à la section investissement	102 395			
68 - Dotations aux amortissements	12 410			
<i>Sous-Total Opérations d'ordre</i>	<i>114 805.63</i>			
TOTAL	539 578.63	11	0	0

RECETTES				
Chapitres	Montants en €	Pour	Contre	Absten-tion
002 - Résultat reporté	0			
013 - Atténuations de charges	0			
70 - Produit de gestion courante	74 125			
73 - Impôts et taxes	216 874			
74 - Dotations et provisions	211 334			
75 - Autres produits de gestion courante	18 680			
76 - Produits Financiers	5,00			

Sous-Total Opérations réelles	521 018			
042 - Opérations d'ordre entre sections	15 000			
7788 -042 Opé ordre entre sections (amt)	3 560.63			
Sous-Total Opérations d'ordre	18 560.63			
TOTAL	539 578.63	11		

Section d'Investissement :

(RAR + Proposé)

DEPENSES				
Opérations	Montants en €	Pour	Contre	Absten- tion
0000 - Opérations non individualisées	134 149.73			
0001 - Opérations financières	64 800			
0011 - Bâtiments communaux	8295.37			
0012 - Village de caractère	0			
0013 - Ecole: travaux et acquisitions	24 000			
0014 - Aménagement village	10 000			
Sous-Total Opérations réelles	241 245.10			
041 - Opérations d'ordre Patrimoniales	0			
040 - Opérations d'ordre entre sections	18 560.63			
Sous-Total Opérations d'ordre	18 560.63			
TOTAL	259 805.73	11	0	0

RECETTES				
Opérations	Montants en €	Pour	Contre	Absten- tion
0000 - Opérations non individualisées	139 034.78			
0001 - Opérations financières	0			
0011 - Bâtiments communaux	0			
0012 - Village de caractère	0			
0013 - Ecole	6 000			
0014 - Aménagement de la traverse	0			
Sous-Total Opérations réelles	145 034.78			
021 - Virement section de fonctionnement	102 395			
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	0			
040 - Opérations d'ordre entre sections	12 375.95			
Sous-Total Opérations d'ordre	114 770.95			
TOTAL	259 805.73	11	0	0

7 : Contrat Mme Céline CHABAL, en remplacement de Mme Barbara ROMAIN

Monsieur le Maire explique que, afin de remplacer Mme Barbara ROMAIN, actuellement en disponibilité, il est proposé le recrutement d'un agent contractuel. Celui-ci travaillera du 1^{er} mars 2017 au 30 juin 2017 sur la base de 17 heures hebdomadaire (indice brut 347 – indice majoré 325).

Par délibération n°17-14, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à :

- recruter un agent non titulaire du 1^{er} mars au 30 juin 2017 inclus
 - renouveler ce contrat en cas de prolongation de la disponibilité de l'agent titulaire
- Cet agent assurera des fonctions de secrétaire administrative et comptable remplaçante à temps non complet.

8 : Indemnités des élus (modification indiciaire)

Conseil municipal se doit de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Par délibération n°17-15, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 01/01/2017 de :

- **fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 6,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

9. Demande de subvention auprès des partenaires pour bâtiments scolaires

Monsieur le Maire propose de débattre sur l'opportunité et le sens de la construction de bâtiments scolaires et périscolaires.

Il est rappelé que la Commune connaît une forte croissance démographique qui a comme conséquence une augmentation des effectifs scolaires des maternelles et primaires (+ 50% en 10 ans) pour atteindre aujourd'hui 140 enfants, répartis de manière équitable entre deux écoles, l'une publique et l'autre privée.

Le bâtiment abritant l'école publique vieillit et ne correspond plus aux normes actuelles, tant au niveau des capacités d'accueil qu'au niveau du confort ou de l'accès handicapé. La cour est aujourd'hui de capacité insuffisante pour les 70 élèves, et aucune possibilité pour son agrandissement n'existe. Les travaux d'amélioration ou de réparations réalisés atteignent chaque année les 20 000 €.

Pour autant, l'école publique est implantée au cœur du village et participe à l'animation de la vie locale, toutefois non sans risque. En effet, sa situation non loin de l'école privée, rendent les entrées et sorties des enfants dangereuses les entrées, tant l'espace public composé de la route départementale est restreint et les aménagements réalisés par la commune (trottoir, barrières, ralentisseurs) n'assurent pas des conditions de sécurité suffisantes ni ne stationnement satisfaisant.

C'est le projet de construction d'une nouvelle école publique qui fait l'objet d'une demande de financement auprès des organismes subventionneurs.

La construction d'une nouvelle école requiert cependant une étude préalable pour mesurer l'impact du changement de lieu au regard du fonctionnement urbain, d'autant qu'un emplacement est identifié dans le PLU en cours de validité et devrait être maintenu dans le cadre de la révision conduite actuellement PLU. En effet, la cantine et la garderie périscolaire sont actuellement à proximité de l'école actuelle. Le déplacement de ces services est également à prévoir.

Pour travailler sur ce projet, la commune s'appuie sur le CAUE de l'Ardèche en charge de préciser le fonctionnement urbain consécutif à ce projet.

M. le Maire rappelle qu'il propose d'abord de solliciter les financeurs (l'Etat (FSIL ou DETR) la Région (appel à projet Ambition Région) l'Europe (FEDER) le Département...) pour un projet estimé, au stade de la pré-étude à 2 670 000 €. Une nouvelle délibération viendra bien évidemment préciser le coût de l'opération.

Par délibération n°17-16, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (10 pour, 1 abstention) :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter toute demande de financement relatif à cette opération, auprès des différents partenaires qui pourraient être amenés à soutenir ce projet.

10. Convention commune /OGEC pour participation aux frais scolaires

Monsieur le Maire expose qu'après plusieurs échanges entre l'OGEC et la Commune sur les modalités de calcul de la participation communale à verser à l'école St Joseph, l'OGEC et les représentants de la commune proposent une « convention triennale de forfait communal ». La participation s'élèverait à un forfait annuel de 29 000 €.

La commune s'engage à ce que le tarif des services de la cantine et du périscolaire soit le même pour les enfants de l'école St Joseph fréquentant ces services que ceux de l'école publique (sur la période de la convention).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

Par délibération n°17-17, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant annuel de la participation communale à 29 000 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention triennale après consultation de la Commission Vie Scolaire

8. Questions diverses

- **Elections** : Le planning de tenue du Bureau de Vote circule. Si des changements sont souhaités, les conseillers sont priés de prendre attache directement avec le conseiller concerné et de convenir de l'échange de créneau entre eux.

- **Fresque Laïcité** : Les enfants fréquentant la garderie périscolaire ont participé à un atelier "Fresque Laïcité" présenteront leur travail **le Jeudi 13 Avril à 17h30 au local de La Tribu**. Monsieur Le Maire, des représentants de la Commune seront présents pour choisir la maquette.

- **150 ans école St Joseph** : Le maire et son conseil sont invités.

- **Romanaises** : Bilan financier positif et encourageant à ce jour. Une grande mobilisation de bénévoles est plus que jamais nécessaire

- **Cession de terrain** : Un administré souhaite acquérir une parcelle de terrain communal (env. 90m²) nécessaire à l'aménagement de son terrain. Le conseil est unanime pour que la commune lui cède cette parcelle au prix forfaitaire de 500€, sachant que l'acquéreur prend à sa charge les frais de géomètre.

- **Agenda**

- 23/04 et 07/05 élections présidentielles
- 30/04 Ronde des fours
- 1^{er}0/5 : Brocante
- 14/05 Voie Bleue (les bénéfices des buvettes iront aux CCAS des communes « d'en haut »
- 14/05 : Concours de pétanque organisé par la Boule du Pic au profit des Romanaises

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,
D. DELAVAL

Le Maire,
Michel BRET



)